

---

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique et à la commission des subsistances et approvisionnements de la République de l'adresse de la société jacobine de Puy-l'Evêque (Lot), lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique et à la commission des subsistances et approvisionnements de la République de l'adresse de la société jacobine de Puy-l'Evêque (Lot), lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 183-184;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27952\\_t1\\_0183\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27952_t1_0183_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

pour faire l'enlèvement des diverses reliques existantes dans la ci-devant église paroissiale de St-Pierre du Queyroi, nous étant transportés dans ladite église, nous sommes entrés d'abord dans la sacristie, dans laquelle nous avons trouvé dans une chasse de bois doré, une coupe en fer blanc contenant une figure de tête sous la dénomination de St-Didier; examen de la susdite figure de tête, nous avons reconnu que c'était un composé de mastic recouvert d'une toile peinte en couleur de crâne desséché, garnie de coton, une calotte de taffetas couleur de rose, le tout renfermé dans une boîte carrée couverte d'un vieux taffetas rose.

Plus une autre boîte garnie d'ossements sans aucune dénomination. De là, nous sommes transportés dans une petite chapelle, à gauche du grand autel, ayant ouvert une armoire nous avons trouvé un grillage, derrière la porte que nous avons aussi ouvert; nous y avons trouvé une coupe en fer blanc contenant une figure de tête sous la dénomination de St-Engence; examen de la dite tête fait, nous avons reconnu que c'était un composé de carton recouvert d'un mastic coloré en crâne desséché rempli de coton, ladite figure si mal composée que le creux même des yeux au lieu de représenter le vide naturel à un crâne, était rempli du même mastic, ledit prétendu chef couvert d'une calotte de velours ponceau.

Plus un sachet de Damas ponceau contenant un prétendu chef de St-Rustique, examen fait dudit chef prétendu, nous avons reconnu que c'était un composé de carton recouvert de mastic, coloré en crâne desséché et avec les mêmes vices de manipulation quant aux yeux et rempli de coton.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir que de raison et ledit inventaire fait en présence d'une grande quantité de citoyens, et présenté à la société popul. de la comm. de Limoges.

IMBERT, BRET.  
p.c.c. SINGAUD.

## 14

**La société jacobine de Château-sur-Aisne (1), district de Rhétel, prévient la Convention nationale que l'esprit public est dans cette commune à la hauteur des circonstances, plus d'églises, plus de prêtres, son culte est celui de la raison et de la vérité.**

**Cette société assure la Convention nationale qu'elle n'a jamais été souillée par le modérantisme, l'égoïsme ni le fanatisme; elle lui annonce qu'elle vient d'armer, monter et équiper un cavalier jacobin qui n'attend, pour se rendre à sa destination, que l'ordre de partir; et elle finit par l'inviter à rester à son poste.**

**Mention honorable et insertion au bulletin (2).**

(1) Château-Porcien, Ardennes.

(2) P.-V., XXXVI, 68. B<sup>in</sup>, 10 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>é</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1276.

[Château-sur-Aisne, 22 niv. II] (1).

« Représentants du souverain,

Dans un temps de révolution le modérantisme est un crime; l'égoïsme et le fanatisme les plus grands obstacles au salut public. Ces délits immoraux n'ont jamais souillé cette société; l'esprit public y est à la hauteur des circonstances; plus d'églises, plus de prêtres, son culte est la Raison et la vérité. Ses dieux, la liberté et l'égalité. Son évangile, les droits de l'homme, et la constitution républicaine.

Une commune peu fortunée, dont presque toutes les habitations ont été détruites depuis vingt années, par des fréquents incendies, qui n'a plus de ressources que dans son sol, dont le commerce a été anéanti avec les établissements qu'elle possédait avant la révolution, loin de s'être ralenti, son patriotisme s'est accru à mesure des événements; près de deux cents défenseurs sortis de ses murs sont dans les armées, des dons en chemises, pantalons et souliers se renouvellent à des époques déterminées, pour ses défenseurs sans-culottes.

Un nouvel élan vient de distinguer le républicanisme des citoyens de cette commune, par une souscription ouverte, à l'effet de monter et équiper un cavalier, aux frais de cette société; à peine fut-elle ouverte à la tribune de la société que ses membres se lèvent spontanément, avec les citoyens et citoyennes des tribunes jusqu'aux enfants les moins âgés, tous ont voulu y contribuer, tous se sont empressés de verser leurs offrandes, sur l'autel de la patrie: Chemises, castre (sic), souliers, gibernes, sabre, pistolet, porte-manteaux, selles et bride, brodequin, botte, lesquels effets sont déposés entre nos mains, pour être envoyés pour les armées, d'après les ordres que nous aurons reçu de vous pour leur destination.

Un jeune homme de dix-huit ans, taille de cinq pieds, cinq pouces, né dans la commune, et membre de cette société, officier dans la garde nationale, et capitaine au 1<sup>er</sup> bataillon du district de Rethel, depuis quatre mois aux frontières; lequel bataillon étant incorporé, il a été choisi pour notre cavalier, en ce qu'il annonce des talents militaires.

Enfin, Représentants de la France, notre but est rempli. Nous fournissons, à la République, un cavalier jacobin et montagnard, monté et équipé; nous nous empressons de l'annoncer à la Convention, en lui renouvelant nos serments de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République française, et en l'invitant de rester à son poste jusqu'à la paix.

Nous attendrons les ordres du citoyen Ministre de la Guerre, que nous en avons instruit de ce jour, pour qu'il se rende à sa destination ».

DUGUET, ROUSSEAU.

## 15

**Celle de Puy-l'Evêque, district de Cahors, annonce à la Convention nationale qu'elle vient de monter et équiper un cavalier, à la femme duquel elle donne un secours de 1 liv. par jour;**

(1) C 303, pl. 1100, p. 29.

qu'elle a envoyé au département 200 chemises et 50 paires de bas pour les défenseurs de la patrie, au nombre desquels, la commune de Puy-l'Evêque, composée seulement de 800 individus, en compte 130, et qu'elle tient à la disposition de la Convention nationale 100 barriques de vin, pour les faire passer à l'armée qu'elle voudra lui indiquer.

Cette société demande que la commune de Puy-l'Evêque soit autorisée à changer son nom en celui de Puy-Libre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi aux comités de division et d'instruction publique, à la commission des subsistances et approvisionnement de la République (1).

## 16

Celle de Montferrand, district de l'Isle-Jourdain, félicite la Convention nationale sur le gouvernement révolutionnaire; elle l'informe qu'elle a ouvert une souscription en faveur des volontaires de la commune de Montferrand, qui sont aux frontières, et que cette souscription a produit 417 liv. dont 16 liv. en numéraire, et un grand nombre d'effets; elle lui annonce en outre que le juge de paix du canton de Ville-mur, domicilié dans la commune de Montferrand, a fait hommage à la patrie de la liquidation de son office de notaire, ainsi que de l'intérêt de 1,000 liv. qu'il a versées dans l'emprunt-volontaire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

## 17

Les membres de la société populaire de Comprégnac (3) instruisent la Convention nationale que jamais le girondisme n'a fait la moindre impression sur leurs cœurs; que leur serment de vivre libre ou mourir sera inviolable; qu'ils feront exécuter strictement les lois du gouvernement révolutionnaire, et qu'ils regrettent de n'avoir pu offrir aux braves défenseurs de la patrie, que 48 chemises, quelques paires de bas et 72 liv. en assignats.

Ils terminent par inviter la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

[*Comprégnac, s.d.*] (5).

« Citoyens,

Les habitants de la commune de Comprégnac, placés par la nature au sommet de la Montagne, n'ont jamais fait un pas rétrograde; le souffle

(1) P.-V., XXXVI, 68. B<sup>in</sup>, 10 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); *J. Matin*, n<sup>o</sup> 614. Pas de trace dans les papiers des comités.

(2) P.-V., XXXVI, 69. B<sup>in</sup>, 10 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 15 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1276. Montferrand (Gers).

(3) Et non Comprégnat. (Haute-Vienne).

(4) P.-V., XXXVI, 69.

(5) C 301, pl. 1077, p. 29.

impur de la division ne les a jamais ému; en 1789, ils ont fait le serment de vivre libres ou de mourir, ce serment a été pour eux et sera toujours inviolable. Jamais le girondisme n'a fait la moindre impression sur leurs cœurs; ils ne se sont jamais écartés de la Montagne.

Ils ne parlent pas des dons patriotiques qu'ils ont fait aux défenseurs de la République; ils cultivent un sol ingrat qui leur fournit peu de moyens; ils ont seulement offert, 48 grosses chemises, quelques paires de bas, et 72 livres en assignats; ils ne peuvent faire mieux.

Représentants, restez au poste où notre confiance vous a placés; sentinelles fidèles, sous votre surveillance, nous nous croirons à l'abri de toute surprise; nous mêmes, nous déjouerons les projets liberticides des traîtres qui nous environnent; nous avons dénoncé un ennemi de la liberté et de l'égalité qui est traduit au tribunal révolutionnaire. Nous propageons nos principes républicains, nous sommes environnés de vrais sans-culottes, le gouvernement révolutionnaire est ici en vigueur; il n'y existe plus ni étangs, ni châteaux; l'arbre de la liberté a été replanté et ses profondes racines font espérer qu'il ne sera jamais ébranlé. Vive la République, une et indivisible.

S. et F.»

MARTIN (*présid.*), LAPOULLE, SAUFAULE.

## 18

La société populaire de Corbigny, département de la Nièvre, annonce à la Convention nationale que les citoyens de son district ne reconnoissent d'autre culte que celui de la Raison; elle l'invite à ne plus salarier les prêtres qui continueront leurs fonctions, et elle l'informe que, rassemblés au chef-lieu du district, les citoyens, en présence du représentant du peuple Lefiot, ont fait une collecte patriotique pour les indigents, qui a produit 990 liv.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*Corbigny, 6 germ. II*] (2).

« Citoyens représentants du peuple français, Et nous aussi nous pouvons nous glorifier maintenant d'être des républicains: un combat à mort s'est engagé contre le fanatisme et le fanatisme est à l'agonie dans notre district, ou pour mieux dire, nous l'avons tué sans avoir fait couler une seule goutte de sang. La Raison a élevé sa tribune sur les débris des traiteaux religieux; de tous les monuments qui pouvaient nous retracer notre esclavage, nos longues erreurs et notre honte, nous avons fait un auto-dafé expiatoire à la liberté. S'il existe encore des prêtres, nous avons pris des précautions pour les connaître et des moyens pour les mettre hors d'état de nuire. Pour sentir toute l'importance de notre victoire, il faudrait connaître les difficultés de l'entreprise. Mais nous devons le dire, nous avons été puissamment secondés par le brave montagnard Lefiot, cet

(1) P.-V., XXXVI, 70. B<sup>in</sup>, 10 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 303, pl. 1100, p. 30.